



L'UNION SAINT JOSEPH DU CANADA

Extrait du Rapport du Médecin Général, pour Décembre 1907

Total des examens révisés . . . . .	633
Total des examens acceptés . . . . .	542
Total des examens refusés . . . . .	62
Examens en suspens . . . . .	29



10

# OFFICIERS

## CONSEIL EXECUTIF.

**Président d'Honneur**, Mgr. J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa.  
**Chapelain Général**, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-Général.  
**Président Général**, A. Allard, Négociant en gros, Ottawa.  
**1er Vce-Président**, J. A. St. Denis, M.D., Montréal, Qué.  
**2me Vice-Président**, L. E. O. Payment, Avocat, Québec.  
**Directeur Général**, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.  
**Chancelier Supreme**, Révd. J. Châtelain, Thurso.  
**Censeur Suprême**, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.  
**Contrôleur Supérieur**, A. E. Brunet, Courtier, Montréal.  
**Trésorier Supérieur**, L. A. E. St. Pierre, Comptable, Ottawa.  
**Receveur Général**, C. S. O. Boudreault, Echevin, Ottawa.  
**Médecin Général**, R. Chevrier, M.D., 168 Ave. Daly, Ottawa,  
**Greffier Général**, J. M. Fleury, Professeur, Ottawa.  
**Sergent d'Armes**, C. Fortin, Marchand, Beauceville, Québec.

## CONSEIL JUDICIAIRE.

**Président**, Rév. J. Châtelain, Chancelier Suprême, Thurso.  
**Chancelier Supérieurs**, D. Danis, Cornwall; F. R. E. Campeau,  
Ottawa; Rév. P. S. Hudon, Rockland; Jules Gratton, Hull.

## CONSEIL FINANCIER.

**Président**, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa.  
**Censeurs Supérieurs**, G. L. Fink, Ottawa; J. A. Tanguay, Mont-  
réal; T. Rochon, Clarence Creek; Art. Caron, Hull.

## BUREAU MEDICAL.

**Président**, R. Chevrier, M.D., Médecin Général, Ottawa.  
J. A. Duhamel, M.D., Montréal; P. H. Bédard, M.D., Québec,  
U. Archambault, M.D., Hull; A. Rodrigue, M.D., Buckingham.

## AUDITEURS SUPERIEURS.

J. N. Rattey et G. W. Séguin, Ottawa.

## ORGANISATEUR-EN-CHEF.

G. J. Tessier, Ottawa.

## AVISEURS LEGAUX.

Hon. N. A. Belcourt, C. R., M.P., Ottawa.  
D. Danis, Magistrat, Cornwall.  
Clovis Laporte, Montréal.  
L. E. O. Payment, Québec.

## Procureur pour la Province de Québec.

Clovis Laporte, Chambre 203, Bâtisse New-York Life, Montréal.



# Le Prévoyant

Organe Officiel de

L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA.

Vol. XIII.—No 10.

OTTAWA, FEVRIER 1908.

Abonnement: \$1.00 par an

## Le Bill Fielding

Le ministre des finances a présenté au parlement fédéral un bill d'assurance qui mérite certainement d'attirer toute notre attention, bien qu'il n'affecte en rien, du moins pour l'heure présente, les affaires de notre société.

Ce bill a surtout été inspiré au gouvernement par le désir de protéger les détenteurs de police, en s'assurant un certain contrôle administratif dans les compagnies régulières et en prévenant par certaines autres mesures le gaspillage des fonds confiés à leur garde.

Les irrégularités scandaleuses que les enquêtes ont mises à jour récemment dans la gérance des compagnies américaines ont suggéré au cabinet Laurier de faire œuvre patriotique en soumettant aux chambres l'étude d'une loi destinée à empêcher la production d'abus criants qui peuvent atteindre parfois les proportions d'un désastre.

Ce bill contient certaines clauses relatives aux associations fraternelles qui possèdent une charte fédérale, comme les Forestiers Indépendants et quelques autres.

Ces clauses sont pour ces sociétés d'une importance vitale par les obligations assez onéreuses qui en découleront pour elles à partir de l'adoption de ce bill. Nous ne désirons pas discuter ces clauses en détail, mais nous voulons, cependant, donner notre adhésion entière à la clause qui impose à ces associations l'échelle du Congrès Fraternel pour les membres à venir. Cette échelle a été adoptée par un groupe d'actuaire sérieux, comme étant, relativement sûre pour le genre d'affaires que poursuivent les sociétés mutuelles.

Cette clause, très sage à notre point de vue, démontre clairement que le gouvernement est résolu à donner certaines garanties à ceux qui s'enrôlent dans ces associations où la classe ouvrière verse des épargnes qui atteignent aujourd'hui des proportions considérables. L'assurance, même fraternelle, à trop bon marché est un leurre et l'insertion de cette clause dans le bill Fielding prouve la sollicitude du ministère actuel pour les travailleurs.

Le temps n'est pas loin, selon nous, où cette clause deviendra, d'une ma-

nière ou d'une autre, obligatoire pour toutes les sociétés mutuelles qui font affaires au Canada. En prévision de cette éventualité, inévitable selon nous, ne serait-il pas à propos pour l'Union Saint-Joseph de considérer dès aujourd'hui l'opportunité d'adopter cette échelle.

Il appartient à tous ceux qui aiment notre société et désirent la permanence de son œuvre humanitaire et nationale d'étudier la question. Cette modification s'impose en outre par le fait que cette échelle est obligatoire pour nous permettre de faire du recrutement aux Etats-Unis, du moins dans certains états.

Quoi qu'il en soit, nous soumettons le problème et demandons aux différents Conseils de District qui se réuniront en juin prochain de bien vouloir lui consacrer toute l'étude et toute l'attention qu'il mérite.

R. CHEVRIER.

## Aux épouses et mères de famille.

La femme épouse et mère a un grand rôle à jouer dans la mutualité, un véritable rôle d'apôtre. Il est d'autant plus important qu'elle le comprenne, que c'est elle qui est la principale intéressée dans l'œuvre des sociétés mutuelles. C'est elle surtout qui profite des bienfaits qu'elles prodiguent. C'est la pensée de son avenir et de celui de ses enfants qui a inspiré aux philanthropes l'idée des associations de bienfaisance comme l'Union St-Joseph.

Le mari fidèle, le père digne de ce nom aime sa femme et ses enfants. Mais dans le tracas de ses occupations journalières il oublie souvent leur avenir, ou remet à plus tard le soin d'y pourvoir. Survienne la maladie, ou que la mort l'enlève aux siens, c'est alors l'épouse qui en souffre le plus, la veuve sur qui retombe l'obligation de subvenir aux besoins de la famille. Faible femme sans ressources, elle est forcée par le malheur d'être et le père et la mère, et le gagne-pain et l'éducatrice de ses enfants. Les deux rôles sont rarement compatibles. Le travail souvent pénible qui la retient au dehors laisse le foyer sans protectrice. Les enfants sans mère, pour ainsi dire, grandissent sans amour et sans direction, quand encore ils ont le temps de grandir avant que la mère s'use au labeur et meure en laissant ses petits à la charité publique.

A qui attribuer ces maux ? A l'épouse le plus souvent. Heureuse et insouciante tant que vit et travaille son mari, le père de ses enfants, elle ne se complaint que dans le présent et oublie l'avenir. Elle oublie que le malheur guette à la porte et que c'est elle-même qui portera tout le fardeau de ses misères. A sa portée elle a le moyen de faire échec au malheur. Elle a les sociétés de secours mutuel qui chasseront le froid et la faim du foyer lorsque l'époux malade n'y apportera plus de salaire, qui donneront à la veuve éplorée le temps de pleurer le cher disparu et lui assureront le pain de ses enfants.

Nous avons raison de dire que la mutualité est le plus grand auxiliaire de l'épouse, de la mère de famille. A elle donc de se prévaloir de ses bienfaits.

A elle donc d'encourager, de forcer même son mari à devenir membre d'une société de secours mutuel. Qu'elle s'attaque à son affection d'époux, à son amour de père pour lui faire comprendre qu'il est de son intérêt et de l'intérêt de ses chers petits enfants qu'il devienne membre d'une association mutuelle ! Qu'elle lui dise qu'il n'en coûte presque rien et qu'elle-même économisera la somme de ses cotisations mensuelles. Qu'elle se fasse aussi bonne avocate, aussi éloquente, que lorsqu'il lui faut un chapeau neuf ou une robe à la mode ! Qu'elle pleure s'il le faut, ce seront autant de larmes épargnées pour l'avenir.

Par tous ces moyens, et par d'autres que nous laissons à son intelligence à son cœur, que l'épouse fasse comprendre à son mari qu'il est une société mutuelle par excellence, une association grande, riche, stable, l'Union Saint-Joseph du Canada. Qu'elle lui dise que cette belle société canadienne-française et catholique apporte une consolation aux familles éprouvées et qu'elle est leur soutien. Il n'est pas de bon époux, de bon père de famille qui puisse résister à de tels arguments.

Que les nouvelles mariées demandent en cadeau de nocces une police dans l'Union Saint-Joseph. Il ne saurait y avoir de plus utile cadeau, et l'époux ne peut rien refuser à la douce moitié au cours de la lune de miel.

Nous instituons donc agents recruteurs de l'Union St-Joseph toutes les bonnes mères canadiennes-françaises. Nous comptons sur elles comme elles doivent compter sur nous.

Un mot encore, et celui-là aux épouses de nos membres. Ces derniers sont souvent négligents. Ils oublient de payer leurs cotisations ou ne les paient qu'au dernier moment. Etant les premières intéressées, que les femmes se chargent donc de payer elles-mêmes régulièrement les cotisations mensuelles. Elles seront ainsi certaines de ne pas souffrir de l'oubli de leurs maris, et l'Union leur aura une dette de reconnaissance qu'elle saura acquitter à l'occasion.

R. BELANGER.

---

## Taxe Per Capita

---

Nous croyons qu'il est de notre devoir de rappeler à ceux de nos membres qui seraient tentés de s'abstenir de se conformer à l'ordre de la Session fédérale en refusant d'acquitter la taxe *per capita*, imposée par la dite session pour subvenir aux dépenses des Conseils de district, que notre constitution est formelle sur ce point.

L'Exécutif se trouve donc dans l'obligation absolue, en vertu de l'article 112 du code, d'exiger le paiement de cette taxe spéciale, et d'appliquer à tout membre qui refuserait de l'acquitter l'article 223 aux termes duquel tout sociétaire qui n'a point payé ses contributions ou ses *redevances de toutes sortes*, aux ou

avant les dates fixées par l'Association, ou dans les 30 jours qui suivent, est à l'expiration de ce délai, et par le fait même, suspendu et *perd*, ainsi que ses *ayants droit*, tous les bénéfices auxquels sa police lui donnait droit. Si, dans les 60 jours qui suivent la date de sa suspension, le membre ne s'est point fait réintégrer en se conformant aux dispositions de l'article 245 de la constitution, il est rayé définitivement de la liste des membres.

Il faut aussi que nos Conseils locaux sachent bien qu'ils ne sont pas plus justifiables de payer des bénéfices en maladie à un membre qui n'aurait pas payé la taxe *per capita* qu'à celui qui serait en retard dans le paiement de sa cotisation mensuelle. Quant aux bénéfices de décès, l'Exécutif ne saurait reconnaître la validité d'aucune réclamation faite par un membre qui ne serait point en règle sur ce point.

Nos receveurs et nos percepteurs manqueraient gravement à leur devoir s'ils négligeaient de rappeler aux retardataires, peu nombreux heureusement, le danger auquel ils s'exposent en refusant ou en différant de s'acquitter de cette obligation.

Les Conventions de district devant avoir lieu dans quelques mois, l'Exécutif qui a cru pouvoir dans certains cas user d'indulgence en étendant, sur demande, les délais fixés pour la perception de la taxe *per capita*, ne saurait le faire plus longtemps et se voit obligé d'exiger strictement que chacun se soumette à la constitution et d'enjoindre à nos receveurs et percepteurs de refuser d'accepter à l'avenir les cotisations mensuelles de ceux qui refuseraient d'acquiescer dans les délais fixés cette taxe spéciale imposée, encore une fois, d'une manière absolument légale, par la Session fédérale de 1906.

Que tous nos membres veuillent bien se rappeler que l'un des caractères qui constituent une différence essentielle entre une compagnie d'assurance et une société de secours mutuels, c'est que ces dernières ont toujours le droit, en se conformant à leur constitution respective, de prélever au besoin toutes les taxes spéciales nécessaires pour rencontrer leurs obligations ou atteindre leur but.

Sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres d'ailleurs, l'Union Saint-Joseph du Canada peut soutenir avantageusement la comparaison avec n'importe quelle autre société de secours mutuels, car la prudence qui a présidé à l'établissement de ses diverses échelles de taux l'a mise en position de n'imposer à ses membres qu'une taxe *per capita* insignifiante comparée à celles des autres sociétés.

Nous espérons donc que chacun de nos membres considérera de son devoir non-seulement d'acquiescer cette taxe lui-même, mais encore d'engager chacun des intéressés à s'y soumettre.

J.-M. FLEURY,

Greffier Général.

## L'Union a Windsor

L'HONORABLE Dr RHEAUME, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,  
FAIT L'ELOGE DE LA SOCIETE.

**Assemblée enthousiaste et installation solennelle des Officiers.—Distingués person-  
nages présents.—Le devoir des Canadiens-français tout tracé.—Rallions-nous  
auprès de l'Etendard de l'Union St-Joseph, la première de nos sociétés de  
secours mutuels.—Le passé et la brillante perspective de cette société.—Quel-  
ques faits qu'il est bon de ne pas oublier.**

La société mutuelle de l'Union Saint-Joseph du Canada continue toujours de s'affirmer dans la ville de Windsor, et dans tout le comté d'Essex. Non seulement les trois cent dix membres qui composent le Conseil de Windsor travaillent avec ardeur et succès au progrès futur et à la prospérité toujours croissante de notre belle et chère Union, mais tous les Canadiens-français en général, même ceux appartenant aux autres sociétés, témoignent une affection toute particulière à notre florissante société.

L'assemblée qui a eu lieu dimanche, le 2 février, à la salle de la C.M.B.A., est une preuve évidente de ce fait. Malgré une température des plus froides et des plus rigoureuses l'événement avait rallié dans cette spacieuse salle, plus de trois cents personnes, parmi lesquelles on voyait les toilettes élégantes de plus de cinquante dames.

Un programme spécial avait été dressé pour la circonstance. L'installation des officiers, qui était le motif de cette brillante réunion, fut faite par M. L.-J. Bourdon, organisateur de l'Union Saint-Joseph du Canada.

Parmi les distingués personnages qui étaient présents, il faut mentionner spécialement Mgr Meunier, les RR. Beaudoin et Brunet, l'honorable J.-O. Rhéaume, ministre des Travaux Publics dans le cabinet Whitney, M. Gaspard Pacaud, ex-M.P.P., M. L.-J. Bourdon, organisateur de l'Union, M. F. X. Chauvin, journaliste, M. J.-D.-A. Déziel, qui présida l'assemblée, etc. La série de discours fut ouverte par M. le curé Beaudoin, de Walkerville, qui dans une courte allocution de quinze à vingt minutes, dit à ses nombreux auditeurs toute la sympathie qu'il a pour les sociétés canadiennes-françaises et tout spécialement l'Union Saint-Joseph, en qui il voit une des protectrices de la langue française et de la foi catholique. Il est fier de constater que l'Union Saint-Joseph est une des sociétés mutuelles les mieux établies au point de vue financier qui existe au Canada. Il souhaite donc qu'elle continuera sa marche dans la voie du progrès et de la prospérité, et que pour sa part il promet d'établir une succursale dans sa paroisse de Walkerville. Le révérend M. Beaudoin fut très applaudi.

M. F.-X. Chauvin, jeune homme qui a récemment terminé ses études dans la province de Québec, fut ensuite appelé par M. le président.

M. Chauvin se lève aux applaudissements de tous, et dans un discours où l'on sent toute la note patriotique et toute l'ardeur d'une âme bien née et d'un cœur zélé, il secoue la poussière du passé de la race canadienne-française dans cette partie d'Ontario, et fait vivre ses auditeurs des souvenirs de leurs ancêtres. Il constate avec joie que notre nationalité a aujourd'hui ses droits acquis et reconnus, et sa place dans toutes les classes de l'échelle sociale. Après avoir porté un excellent tribut d'éloges à la vaillance et au courage de la race canadienne-française, M. Chauvin ouvre une parenthèse et salue avec enthousiasme et fierté le rôle joué par l'Union Saint-Joseph dans ce progrès rapide et constant de ce rameau de la nation canadienne-française qui, bravant les difficultés du milieu, est parvenu à jouer en quelque sorte un rôle autoritaire dans le comté d'Essex.

M. Chauvin termine par un bon mot aux dames, et les encourage à confier leurs peines et leurs misères à l'Union Saint-Joseph.

La présence du docteur J.-O. Rhéaume, ministre des Travaux Publics à la Législature provinciale, fut saluée par de vifs applaudissements. Appelé à succéder à M. Chauvin, il fut chaleureusement reçu. Les remarques de l'honorable ministre furent celles d'un patriote zélé et reconnaissant. Il prône l'Union Saint-Joseph avec toute la force de son éloquence ; il en a été un des premiers membres à Windsor, et il est fier de rappeler qu'elle a contribué pour sa très large part au prestige présent de sa race dans le comté qu'il représente. Devant prendre le train pour Toronto à bonne heure dans l'après-midi, l'honorable ministre dût abrégier ses remarques, mais il donna l'assurance que " toujours, dit-il, je serai un fervent de Saint-Joseph, et particulièrement de l'Union Saint-Joseph du Canada."

Après l'installation des officiers, à laquelle on consacra quelques minutes, M. Gaspard Pacaud se leva aux acclamations de toute l'assemblée, et dans un discours non moins bien dit que bien pensé, il évoqua les luttes de la race Canadienne-française dans le passé, et grâce aux succès épatants qui en sont découlés, il présage pour l'avenir les promesses les plus encourageantes. Il fait ensuite l'éloge de la mutualité, il rappelle la noblesse et la sublimité de son œuvre, les actes de charité et de bienfaisance que les sociétés mutuelles accomplissent, les larmes qu'elles font sécher et les cœurs qu'elles tirent de l'angoisse. Il établit une comparaison entre les diverses sociétés mutuelles, et il en conclut que l'Union Saint-Joseph est la société où la mutualité promet d'être exercée dans les proportions les plus larges. Déjà, malgré le peu de temps depuis qu'elle est établie dans le comté, son œuvre de charité a commencé de s'exercer et nombre de familles ont déjà bénéficié des avantages extraordinaires qu'elle offre à ses membres. Aussi les Canadiens-français du comté d'Essex ont-ils compris l'excellence de cette œuvre patriotique et religieuse, et l'encouragement qu'ils donnent à l'Union Saint-Joseph est une preuve patente de l'intelligence qu'ils ont, non-seulement de la mutualité, mais aussi du patriotisme canadien-français.

M. Pacaud termine par un vigoureux appel au zèle et au dévouement des Canadiens-français et Canadiennes-françaises, pour le support de la société dont nous sommes si fiers et qui nous est si chère.

M. Bourdon se lève ensuite, non pas, comme il dit, pour faire un grand discours, mais pour remercier les Canadiens-français, ses compatriotes de Windsor, de s'être rendus en si grand nombre à l'appel de la société dont il est le représentant.

Il conçoit que les Canadiens-français d'Essex n'ont pas menti à la mission que le devoir national leur avait imposée, mais bien au contraire, qu'ils y sont restés fidèles, et la circonstance n'est pas du tout un mauvais augure pour l'avenir.

M. Bourdon s'applique surtout à parler d'assurances, et il explique la taxe *per capita*, les diverses polices et leurs avantages. Il donne l'état financier de l'Union Saint-Joseph, et il en conclut que pour une société qui n'a que treize années d'existence, elle a un record qui n'est surpassé par aucune autre société mutuelle. M. Bourdon parle ensuite de l'importance d'une convention, en qui trop de délégués voient un voyage de plaisir. Au contraire, la tâche est rude et voilà pourquoi il faut être très judicieux sur le choix. C'est là l'esprit des réglemens qui doivent dominer dans la société, et chaque délégué doit parfaitement être au courant des besoins de la succursale qu'il a l'insigne honneur de représenter.

L'assemblée se dispersa quelques minutes après le discours de M. Bourdon. Tous étaient enthousiasmés, et heureux d'être venus entendre vibrer la corde patriotique des cœurs canadiens-français du comté d'Essex, et plus que jamais prêts à continuer leur patronage à l'Union Saint-Joseph.

COMMUNIQUÉ.

P.-S.— Déjà le Conseil de Windsor compte trois cent dix membres, et nous pouvons assurer qu'en août prochain il en comptera plus de quatre cents.

#### Réclamations pour décès de membres ou d'épouses.

D'après la constitution, l'Union St-Joseph a 60 jours pour régler les réclamations de décès. Les événements ont prouvé la sagesse de cette disposition du code. Dans nombre de cas ce délai est nécessaire pour établir la légitimité des réclamations. Cependant, l'Union St-Joseph aime à faire droit aux demandes des héritiers de ses membres défunts dans le plus court délai possible. Elle ne veut pas que

les veuves et les orphelins nécessitent souffrent de longs retards. Aussi, règle générale, paie-t-elle les réclamations avant que soit expirée la période de soixante jours et dès qu'elle a en mains les pièces nécessaires pour établir leur légitimité. Le bureau a dans ses archives de nombreux témoignages attestant de la promptitude avec laquelle la société s'est acquittée de ses obligations envers les héritiers des sociétaires décédés.

Il arrive souvent que le règlement des réclamations est retardé par la

faute des réclamants eux-mêmes. Ces derniers ne fournissent au bureau central les pièces requises qu'après longue correspondance et demandes réitérées. Les percepteurs sont en cela souvent à blâmer. Ils devraient se rappeler qu'il leur faut envoyer avec

reste plus alors que les formalités de vérification et, dans les cas de besoin réel, la société peut presque immédiatement faire droit à la demande. Plusieurs réclamations sont actuellement en souffrance parce que nous attendons certains documents pour

### CONSEIL LOCAL DE STE-CECILE DE WHITTON



1er rang en bas, à droite — Ls. Audet, Trésorier; Régis Rousseau, Président; Rév. N. H. Gaulin, Chapelain; O. Gravel, membre; Sam. Arguin, Receveur.  
 2ème rang — Narcisse Arguin, Secrétaire; André Roy, 2ème Vice-Prés.; Jos. Duquet, Visiteur; Al. Bouchard, Censeur; Ph. Richard, Censeur; Jos. Gagnon, Visiteur.  
 3ème rang — Arthur Roy, Censeur; Alfred Gravel, Com.-Ord.

la formule 19, faisant preuve de la réclamation de décès de membre, la police du membre décédé, son extrait de baptême et une copie authentiquée du testament, s'il y en a un. Dès que ces pièces nous sont parvenues, il ne

compléter le dossier.

Tout ce qui est nécessaire dans le cas de décès d'épouse est la formule faisant preuve du décès.

Avis donc aux receveurs et percepteurs!

# LE PRÉVOYANT

PUBLIÉ PAR

## L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

### DELEGATION AUX CONSEILS DE DISTRICT.

Dans le numéro du "Prévoyant" de décembre dernier nous publions un ordre en conseil relatif à la représentation des conseils et bureaux de perception à la convention des conseils de district. Nous constatons qu'un certain nombre de conseils n'ont pas encore fait les élections de leurs délégués. Il serait opportun pour eux de s'acquitter au plus tôt de ce devoir, et de nous faire tenir les noms des délégués choisis.

Nous constatons aussi que les officiers de certains bureaux de perception ignorent qu'ils ont droit à un délégué au congrès de district. Nous publions ici de nouveau la liste de ces bureaux :

**District d'Ottawa.**—Aylmer, Saint-André Avellin, Ile du Calumet, Sudbury, Cutler, Ste-Rose de Lima, Masson.

**District de Québec.**—Cabano, Batiscan, Cedar Hall, St-Charles de Caplan, Black-Lake.

**District de Montréal.**—St-Cyrile, Drummond, St-Jérôme, Rigaud, Co-

teau Station, Coaticooke, St-Romain, Saint-Alexis, Saint-Hermas, Saint-Jean-Baptiste, Montréal, St-Ours, Baie Shawinigan, Ile-aux-Noix, Bramptonville, Ste-Cécile, St-François-Xavier, Brompton, Sorel, Windsor Mills, Viauville, Ste-Elisabeth, Montréal, St-Jean de Matha, Hochelaga, Boulevard St-Denis, Trois-Rivières.

Avis donc aux officiers compétents.

### STATISTIQUES INTERESSANTES.

Nous citons ici un extrait d'un article d'un journal américain, "The McKeesport (Pa.) News" qui faisait, dans ses colonnes, une étude des causes de pénurie parmi les veuves et les orphelins.

Lors d'un discours prononcé à l'assemblée annuelle de l'Association Catholique de Secours Mutuel, le révérend père Michael Lynch, de l'Orphelinat St-Paul, disait :

" Sur les six mille enfants reçus à l'Orphelinat durant les cinq dernières années, il n'y en avait pas plus d'une douzaine dont les parents fussent assurés."

Lorsque délibérément un homme déserte sa femme et ses enfants, on le désigne comme un misérable et un sans cœur ; cependant ne vaut guère mieux celui qui ayant négligé de s'assurer, meurt en laissant sa famille dans la misère et la pauvreté. Il n'y a pas d'excuse pour celui qui, ayant besoin d'assurance, néglige de s'assurer. Cet homme sait qu'il doit mourir, mais il ne connaît pas l'heure fatale ; il connaît la situation de ses affaires, comme le sombre tableau qui attend sa famille. Il sait aussi que l'assurance est à la

portée de tous. De nos jours les agents d'assurance frappent à toutes les portes, et le père est coupable qui néglige l'occasion qui lui est offerte de venir en aide aux siens.

Si nous acceptons les chiffres du père Lynch, nous constatons que 499 sur 500 des orphelins envoyés à l'asile sont des enfants de pères qui n'avaient aucune assurance, tandis qu'un seul enfant sur 500, dont le père était assuré, a eu recours à la charité. Il n'y a donc pas de réponse possible à l'assertion du père Lynch; elle est si pleine de bon sens et si logique qu'elle équivaut à une tonne de littérature d'assurance.

Les gens pauvres ne peuvent pas s'assurer pour de gros montants, mais ils peuvent avoir une assurance pour un montant suffisant à aider leur famille pendant quelques mois après leur mort. Combien de veuves enverraient leurs enfants à l'asile, si elles avaient le temps de chercher des moyens de subsistance? A moins que la mort et le loup de la faim frappent simultanément, il y a un moyen facile d'empêcher le démembrement de la famille.

Aucun homme n'est assez pauvre qu'il ne puisse s'assurer. Il n'y a que le riche qui puisse s'en dispenser.—McKeesport (Pa.) News.

#### CONDOLEANCES.

C'est avec regret que les membres du bureau de St-Epiphane ont appris la mort de Madame Alfred E. Richard, médecin et membre de l'Union St-Joseph de St-Epiphane, Qué.

Madame Dr Richard, très jeune encore, s'est éteinte le 2 février 1908 après une maladie de plusieurs mois soufferte avec résignation. Comme

membre nous offrons nos sympathies à la famille éprouvée.

\*\*\*

A une assemblée régulière des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil local de Shawenigan Falls, tenue le 2 février, il a été proposé par M. Louis Belisle, secondé par M. Jos. Guay: Que les membres de ce conseil ont appris avec douleur la mort de Mde Marie-Louise Levasseur, membre de ce conseil, épouse bien aimée de notre confrère Hercule Lambert; que ce conseil offre ses plus sincères sympathies à M. Lambert dans la perte qu'il vient de subir; que copie de la présente lui soit envoyée ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication

\*\*\*

A une assemblée régulière de l'Union St-Joseph du Canada, tenue au lieu et place ordinaire des délibérations, dimanche le 22 décembre 1907. Après les affaires de routine il a été proposé par Désiré Laquerre, secondé par Ferdinand Ricard: Que les membres du conseil local de Ste-Anne, de l'Union St-Joseph du Canada, ont appris avec un profond regret la mort prématurée de Madame Fréchette, épouse de Oliva Fréchette, receveur de notre conseil, et désirent profiter de cette occasion pour offrir leurs plus sincères sympathies.

Il est aussi proposé par Emile Trudel, secondé par Rémi Roy: Que la présente résolution soit transmise au "Prévoyant" pour publication ainsi que copie pour la famille.—Adopté.

\*\*\*

HAWKESBURY: A une assemblée du conseil local n° 11 une résolution de condoléances a été adoptée exprimant les sympathies du conseil à l'occasion du décès de Madame Xavier Baulne.

## REMERCIEMENTS.

A une assemblée de l'Union St-Joseph du Canada, Conseil 111, Cacouna, il a été proposé par le confrère J. C. Sirois, receveur, secondé par le confrère J. Bte Bérubé, président, que des remerciements soient envoyés à l'Union St-Joseph du Canada pour la réception d'un chèque en règlement final de la police de défunte Dame J. C. Sirois, décédée, en septembre dernier, et que ces remerciements soient transmis au Prévoyant pour y être publiés.

NAP. SIROIS, Sec.

## SYMPATHIES.

Le conseil de St-Henri de Lévis, de l'Union St-Joseph du Canada, à sa réunion du 9 février dernier a adopté la résolution suivante :

Proposé par Jos. Gosselin, président, secondé par Joachim Fortin, trésorier: Que le conseil local de St-Henri de Lévis a appris avec peine le malheur qui a frappé M. P. H. Bédard, M.D., Québec, dans l'incendie de vendredi dernier et que nous lui offrons nos plus sincères sympathies, et que copie de cette résolution soit envoyée à M. P. H. Bédard, M.D., Québec, et au "Prévoyant."

St-Henri de Lévis, 10 février 1908.

## MARIAGE.

CHENÉVILLE—Le 5 août 1907 M. Placide Blais, membre de l'Union St-Joseph, conduisait à l'autel Made-moiselle Angelina Larocque. Nos félicitations à l'heureux couple.

## NAISSANCES.

A L'Original, le 2 février, l'épouse de M. Joseph Tourangeau, un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Pierre.

Parrain et marraine M. Joseph Lalonde et Mlle Amanda Lalonde, oncle et tante de l'enfant.

M. et Mme Z. Quevillon ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils arrivée le 26 novembre 1907. M. Arthur Drapeau et son épouse ont été parrain et marraine de l'enfant qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Arthur-Adolphe.

Sorel, 10 octobre 1907. — A M. J. Roch Thibaudeau, électricien, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Marguerite-Hélène-Alida Parrain et marraine M. et Mme George Beaulac, oncle et tante de l'enfant.

M. et Mme Ernest Coté, receveur de l'Union St-Joseph de Grandes Piles, ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Laurent. Parrain et marraine M. et Mme Albert Dagenais.

M. et Mme Léon Levêque, de Cacouna, ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Yvonne. Parrain et marraine, M. Joseph Lévesque et Mlle Yvonne Caron.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'épouse de M. Laurent Dalbec, de Montréal, un de nos dévoués membres de l'Union St-Joseph du Canada, a donné naissance à une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Amanda-Aldéricca-Jeanette.

Parrain et marraine M. Aldéric Charbonneau et Mde Vve Oct. Parent.

Monsieur et Madame David Lacombe font part à leurs parents et amis de la naissance, le 21 décembre, d'un fils, qui a reçu au baptême les

noms de Joseph-Gilbert Donat. Parrain et marraine, Monsieur et Madame Hyacinthe Lacombe, grands-parents de l'enfant.

Monsieur Josephat Guindon, censeur du conseil local No 140, de Plaisance et son épouse font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, né le 25 janvier 1908. L'enfant a été baptisé par le Rév. J. B. Bazinet, sous les noms de Joseph Napoléon Jean-Baptiste Henri. Parrain et marraine, Monsieur et Madame Napoléon Deschamps, grand-père et grand'mère de l'enfant.

A Lachute, P. Q., le 30 octobre, l'épouse de M. Eugène Aspeck, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph Gustave-Hector. Parrain et marraine, M. et Mme George Aspeck, grands parents de l'enfant.

St-Jacques des Files.—A M. Ernest Lupien, censeur de ce conseil, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Mathilde-Yvonne. Parrain et marraine M. et Mme Charles Lupien.

Le 11 décembre courant, l'épouse de J. E. Jacob, receveur du Conseil St-Narcisse, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Alma-Expédit.

Parrain et marraine, M. et Madame Onésime Cossette, oncle et tante de l'enfant.

Le 16 décembre courant, l'épouse d'Alfred Bergeron, membre du Conseil St-Narcisse, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Antoinette.

Parrain et marraine, M. et Madame Arthur Bergeron, oncle et tante de l'enfant.

## AVIS.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada qui sont sans emploi et les entrepreneurs qui ont besoin d'ouvriers sont priés de laisser leur nom au Receveur du Conseil No 1 de l'Union, 325 rue Dalhousie.

## AVIS.

Ottawa, 15 février 1908.

Aux membres de l'Union Saint-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de Mars prochain n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

J. M. FLEURY,

greffier-général.

## TAXE PER CAPITA.

La taxe per capita a été instituée pour subvenir aux dépenses des conseils de district. Le fonctionnement de ces derniers serait impossible si les membres négligeaient ou refusaient de leur fournir les moyens de les administrer. Nous exhortons donc nos sociétaires à se hâter de payer cette redevance. Elle est si minime, que tous peuvent le faire sans autre délai. Nous faisons des instances spéciales auprès des officiers des conseils et auprès des percepteurs pour qu'ils pressent les membres de payer cette taxe immédiatement.

## Arrêté-en-Conseil No 52

Vu que les articles 9 et 111 du Code de l'Union St-Joseph du Canada exigent que l'Exécutif fixe par un arrêté en conseil, avant le premier mars de l'année de la session, le nombre de conseillers fédéraux que les conseils de district devront élire, prenant pour base leur effectif au dernier rapport officiel ;

Attendu que l'article 8 du même code fixe à 2% de l'effectif total des sociétaires actifs la base de la représentation fédérale ;

Attendu que ledit effectif total des membres de l'Union St-Joseph du Canada était, au 31 janvier 1908, de 22,768 soit : 10,772 pour le district d'Ottawa, 7,427 pour le district de Québec et 4,569 pour le district de Montréal.

### L'EXÉCUTIF ARRÊTE, DÉCRÈTE ET ORDONNE :

- 1° Que le Conseil de district d'Ottawa a droit à 23 conseillers fédéraux ;
- 2° Que le Conseil de district de Québec a droit à 16 conseillers fédéraux ;
- 3° Que le Conseil de district de Montréal a droit à 10 conseillers fédéraux ;
- 4° Que, le président et le secrétaire de chaque conseil de district faisant partie *ex-officio* du nombre des conseillers fédéraux que chaque tel conseil de district a le droit d'avoir : celui d'Ottawa devra élire 21 conseillers fédéraux, celui de Québec 14, et celui de Montréal 8.

Donné à Ottawa, au siège principal de la société, ce 13ème jour de février de l'année mil neuf cent huit, sous le sceau du président général et du greffier général.

J. M. FLEURY,  
greffier général.

A. ALLARD,  
président général.

### AVIS AUX AGENTS.

Nombre de demandes d'inscription arrivent au bureau-chef sans dépôt aucun. Nos agents, organisateurs et autres intéressés voudront bien voir

à ce que chaque demande soit accompagnée du dépôt requis, c'est-à-dire de la cotisation mensuelle pour le premier mois et du prix d'entrée. Le bureau ne prendra en considération aucune demande qui ne sera pas accompagnée du dépôt.

## Nos Succursales

### ELECTIONS DE QUELQUES-UNS DE NOS BUREAUX. — LISTE DES NOUVEAUX OFFICIERS.

**Ottawa.**—Président, M. A. McNicoll; 1er V.-Président, J. E. Cusson; 2e V.-Président, Ed. Limoges; Secrétaire, E. J. Labelle; Trésorier, Alb. Pinard; Receveur, E. J. Labelle; Visiteurs de malades, Z. Quevillon, J. E. Lemieux; Comm-Ordonn., N. O. Poirier; Censeurs, O. Paquette, W. C. Labelle, Ph. Laurin; Délégués, MM. Dr. Parent, Dr. Valin, B. Boutet, R. Bélanger, J. U. Vincent, Ed. Limoges, J. F. H. Laperrière, G. W. Séguin, J. A. Pinard, A. Z. Bélanger, Alf. Dostaler, F. X. Talbot, A. L. Pinard, Z. Quevillon, W. C. Labelle, E. R. Desrosiers et Edm. Gauthier; Substituts, J. G. H. Carrière, J. A. Patry, H. Pinard, O. Paquette, E. Lapointe, P. Poirier, L. J. Bourdon, Ph. Laurin, S. Choquette, Alf. Laframboise, Omer Chartrand, Frs. Loyer, V. Lepage, Alph. Julien, J. E. Lemieux, A. Wellard et Ed. Dupuis.

**Rockland.**—Chapelain, Rév. P. S. Hudon; Président, Joseph Joannis; 1er V.-Président, Nap. Dehaitre; 2e V.-Président, Xavier Seguin; Secrétaire, Honoré Gauthier; Trésorier, Rev. P. S. Hudon; Receveur, Georg. Bechard; Visiteurs de malades, Jos. Trotter, Nelson Paquette et Arthur Bolland; Comm-Ordonn., Emery Seguin; Censeurs, France Pilon, Arthur Dehaitre, Honoré Bergeron.

**Arnrior.**—Chapelain, Rév. A. A. Cheine, Président, H. Gelineau; 1er V.-Président, F. Morel; 2e V.-Président, N. Raby; Secrétaire, S. Clément; Trésorier, J. D. Malette; Receveur, J. D. Malette; Visiteurs de malades, L. Jacques, F. Lavoie; Comm-Ordonn., H. Malette; Censeurs, F. Lavoie, H. Normand; Délégué, J. D. Malette; Substitut, S. Clément.

**Clarence Creek.**—Président, Modeste Laviolette; 1er V.-Président, Fabien Bénéche; 2e V.-Président, Emmanuel Barbeau; Secrétaire, M. Rochon; Trésorier, Geo. David; Receveur, M. Rochon; Visiteurs de malades, Alphonse Lauzon, Avila Lauzon; Comm-Ordonn., Felix Maranger; Censeurs, T. Perrin, Honoré Bénéche, B. Brunette; Délégué, Rév. A. Poulin; Substitut, Magloire Landry.

**L'Orignal.**—Chapelain, Rév. Jos. Pilon; Président, B. R. Poulin; 1er V.-Président, P. Cadieux; 2e V.-Président, Ant. Parisien; Secrétaire, Felix Millette; Trésorier, Felix

Millette; Receveur, J. F. O. R. Millette; Visiteurs de malades, Alex. Chatelain, Anselme Guenette; Comm-Ordonn., Nap. Landriault; Censeurs, Nap. Vallée, Nap. Couvrette, Aldema Duchesne; Délégué, Rév. Jos. Pilon; Substitut, B. R. Poulin; Comité Mortuaire, Nap. Landriault, Prés.; Geo. Pharaud et L. Bertrand; Comité d'Arbitrage, P. Cadieux, Prés, Nap. Vallée; Censeurs, W. Bertelette, H. E. Daoust, Dolors Shetagne.

**Joliette.**—Président, J. H. Proteau; 1er V.-Président, Alexandre Majeau; 2e V.-Président, Joseph Pagé; Secrétaire, Isidore Ducharme; Trésorier, J. J. Sheppard; Receveur, J. Onesime Pagé; Visiteurs de malades, Edouard Nadeau, Ludger Pagé; Comm-Ordonn., Joseph Trudeau; Censeurs, J. Alex. Guilbault, Adelard Charland, Arthur Guilbault; Délégués, J. A. Guilbault, J. O. Pagé; Substituts, J. H. Proteau, A. A. Boucher; Com. Mortuaire, Jos. Trudeau, A. Racette, Jos. Massé; Com. d'arbitrage, Alex. Majeau, J. Alex. Guilbault, C. Barrette, A. A. Boucher.

**Embrun.**—Chapelain, R. L. Forget; Président, S. Goulet; 1er V.-Président, D. Sigoïn; 2e V.-Président, O. Nadeau; Secrétaire, P. Tessier; Trésorier, R. L. M. Forget; Receveur, W. Dupuis; Visiteurs de malades, A. Primeau, H. Paquette; Comm-Ordonn., A. Paquette; Censeurs, F. Burelle, J. Emard, E. Menard; Délégué, A. Paquette; Substitut, E. Menard.

**Pointe Gatineau.**—Chapelain, R. P. Beauchamp; Président, L. C. Demers; 1er V.-Président, J. J. Charron; 2nd V.-Président, Jos. Fournier; Secrétaire, Noé Lamarche; Trésorier, C. O. Poirier; Receveur, C. O. Poirier; Visiteurs de malades, Nap. Cousineau, Nap. Larocqué; Comm-Ordonn., Daniel Laurin; Censeurs, Louis Potvin, Nap. Fournelle, Eyanhoe Galipeau.

**Sherbrooke.**—Président, M. F. Brunelle; 1er V.-Président, Alex. Trudeau; 2e V.-Président, George Harton; Secrétaire, J. S. Tetreault, N.P.; Trésorier, G. E. Begin; Receveur, J. S. Tetreault, N.P.; Visiteurs de malades, Joseph Lemieux; Comm-Ordonn., Esdras Paré; Censeurs, Victor Audet, Hermenegilde Boucher, Isaac Salois; Délégués, G. E. Begin, J. S. Tetreault; Substituts, F. Brunelle, H. Boucher

**Lefavre.**—Chapelain, Rév. P. Bédard; Président, Wilfrid Hotte; 1er V.-Président, Hyacinthe Daoust; 2e V.-Président, Jacques Lacombe; Secrétaire, Norbert Lefavre; Trésorier, Norbert Lefavre; Receveur, Max. Thivierge; Visiteurs de malades, Belmont Paquette, Etienne Paquette; Comm-Ordonn., Norbert Carrière; Censeurs, David Lefavre, Jos. Quévillon, O. Brisebois; Délégué, Wilfrid Hotte; Substitut, Norbert Lefavre.

**Shawenegan Falls.**—Chapelain, Rév. J. A. Ladouceur; Président, Jules Dumaine; 1er V.-Président, Joseph Gaudry; 2e V.-Président, Edouard Couteau; Secrétaire, Jos. Guay; Trésorier, Ludger Guillemette; Receveur, Jos. Guay; Visiteurs de malades, Ernest Pronovost; Comm-Ordonn., Joseph Bergeron; Censeurs, Louis Belzile, Alonzo Veilleux; Délégués, J. Dumaine, Jos. Guay; Substituts, L. Guillemette, R. J. A. Ladouceur.

**St-Jacques des Piles.**—Chapelain, Rév. M. C. de Carufel; Président, Albert Dagenais; 1er V.-Président, Wilfrid Généreux; 2e V.-Président, Henri Massicotte; Secrétaire, Jos. Lupien; Trésorier, Rév. M. C. de Carufel; Receveur, Ernest Coté; Visiteurs de malades, Jos. Dufresne, Onesime Massicotte; Comm-Ordonn., Jos. Denoncourt; Censeurs, Henri Thibault, Alfred Dufresne, Ernest Lupien.

**Rigaud.**—Président, Adrien Sabourin; 1er V.-Président, Louis Lemieux; 2e V.-Président, Nap. Foubert; Secrétaire, Elzéar Chartrand; Trésorier, Hubald Séguin; Receveur, Hubald Séguin; Visiteurs de malades, Joseph Castonguay, Eug. Séguin; Comm-Ordonn., Henri Pilon; Censeurs, Joseph Lalonde, Alfred Aubry, Aurèle Séguin; Délégué, Hubald Séguin; Substitut, Nap. Foubert.

**Orléans.**—Président, Rév. J. A. Motard; 1er V.-Président, Joseph Fontaine; 2e V.-Président, Joseph Legault; Secrétaire, A. F. Cousineau; Trésorier, Joseph Major; Receveur, Leon Lachaine; Visiteurs de malades, Johnny Joannis, Pierre Legaud; Comm-Ordonn., Louis Brisebois; Censeurs, Elphège Duford, Alfred Joannis, Adélard Vezina.

**Ville-Marie.**—Chapelain, Rév. P. Chevrier, O.M.; Président, C. A. Dubé, M.D.; 1er V.-Président, Clod. Bourdon; 2e V.-Président, Ben. Boulianne; Secrétaire, J. D. Bastien; Trésorier, Wm. Chénier; Receveur, L. E. Racicot; Visiteurs de malades, Thos. Chess, Edgar Berubé; Comm-Ordonn., Jos. Dunulou; Censeurs, Dr. Aubin, M. Racicot, A. Simard; Délégué, Dr. C. A. Dubé; Substitut, Clod. Bourdon.

**Québec.**—Chapelain, Thomas Gelly, Ptre;

Président, M. Charles Mailly; 1er V.-Président, L. A. Suzor; 2e V.-Président, E. L. Pacaud; Secrétaire, E. Saucier; Trésorier, Ph. Bédard, M.D.; Receveur, Albert Boulet; Visiteurs de malades, J. A. Bourassa, J. B. Routhier, J. A. Marcoux; Comm-Ordonn., M. Monnier; Censeurs, L. P. Gravel, J. A. Gravel, W. Boulet; Délégués, H. O. Martineau, L. P. Gravel, L. A. Suzor, E. L. Pacaud, J. A. Gravel; Substituts, J. A. Marcoux, W. Boulet, A. L. Monnier, L. P. Gagnon, Jos. Tremblay.

**St-Joachim.**—Président, M. Frs. Sylvestre; 1er V.-Président, Ovila Ducharme; 2e V.-Président, Charles Laporte; Secrétaire, Laurent Levesque; Trésorier, Laurent Levesque; Receveur, Elie Quenneville; Visiteurs de malades, Arsène Meunier, Charles Lalonde; Censeurs, Cléophas Caza, Ulric Groulx, Moïse St-Amant.

**Vaudreuil.**—Président, J. N. Legault; 1er V.-Président, Aug. Denis; 2e V.-Président, Valérie Valois; Secrétaire, Ed. Sauvé; Trésorier, Wilfrid Pilon; Receveur, J. H. Vinet; Visiteurs de malades, Henri Desjardins, Wilfrid Lalonde; Comm-Ordonn., H. Castonguay; Censeurs, Leopold Valois, Omer Lalonde, Amédée Duberry; Délégué, Auguste Denis; Substitut, Valérie Valois.

**Alfred.**—Chapelain, Rév. Lomabrd; Président, Louis Larocque; 1er V.-Président, Barnabé Larocque; 2e V.-Président, H. Larocque; Secrétaire, H. Laviolette; Trésorier, A. Seguin; Receveur, H. Laviolette; Visiteurs de malades, Jos. Larocque, E. Bourdon; Comm-Ordonn., Nap. Parizeau; Censeurs, Jos. Langlois, A. Chéné, Ludger Joly.

**Sault Ste-Marie.**—Chapelain, Rév. Père Tourangeau; Président, Horace Charbonneau; 1er V.-Président, Arthur Belleau; 2e V.-Président, Charles Martin; Secrétaire, J. T. Aubin; Trésorier, Albert Desjardins; Receveur, H. L. Soulière; Visiteurs de malades, Ern. Houde, Irenée Guimond; Comm-Ordonn., Jean Godère; Censeurs, M. Soulière, Hervé Boileau, Geo. Delisle; Délégués, Geo. Delisle, H. Charbonneau; Substituts, Philiias Turcotte, Eugène Houde.

**Valleyfield.**—Chapelain, Rév. M. Marleau; Président, Dr. A. Besner; 1er V.-Président, Joseph Charles; 2e V.-Président, Armand Vinet; Secrétaire, L. J. Boyer; Trésorier, J. Gauthier; Receveur, Nestor Wallot; Visiteurs de malades, Arsène Bonnier, Ern. Beauchamp et Moïse Poirier; Comm-Ordonn., Albert Brauchand; Censeurs, Damasse Allard, Omer Trudeau, Joseph Boyer.

**Montréal.**—Président, J. A. Tanguay; 1er V.-Président, C. G. Chamberland; 2e V.-Président, Louis Gratton; Secrétaire, J. A. Boisseau; Trésorier, J. O. Abbé; Receveur,

U. Gervais; Visiteurs de malades, Alf. Neveu, Louis Ratelle; Comm-Ordonn., J. B. Champoux; Censeurs, E. P. Plante, Sévère Perron, A. G. Routhier; Délegués, Rév. A. Daignault, C. G. H. Chamberland, Ls. Gratton et Dr. J. A. St. Denis; Substituts, Emilien Laquerre, Désiré Blais, J. B. Champoux, J. A. Dubois; Comité Mortuaire, J. B. Champoux, Désiré Blais, J. A. Dubois.

**Belle Rivière.**—Chapelain, Rév. L'Heureux; Président, Jos. Dubé; 1er V.-Président, Charles Ladouceur; 2e V.-Président, Thos. Grondin; Secrétaire, Alf. Poisson; Trésorier, Alf. Poisson; Receveur, H. G. Lalonde; Visiteurs de malades, Frs. Laforest, Jean Paquette; Comm-Ordonn., E. Ladouceur; Censeurs, Paul Ladouceur, E. Lalonde.

**Coteau Station.**—Chapelain, Rév. J. A. Lippé; Président, Charles Dumesnil; 1er V.-Président, Olivier Houle; 2e V.-Président, Théo. St. Cyr; Secrétaire, J. O. Leroux; Trésorier, H. R. Smith; Receveur, J. O. Leroux; Visiteurs de malades, Fabien Montpetit, Adélard Charlebois; Comm-Ordonn., Aldama Gareau; Censeurs, Téléphore Veinier, Josephus Asselin, Aimé Giroux; Délegué, J. O. Leroux; Substituts, Fabien Montpetit, J. O. Leroux.

**St-Romain.**—Président, Rémi Campeau, 1er V.-Président, Edouard Bureau; 2e V.-Président, Frs. Boulanger; Secrétaire, J. F. Moore; Trésorier, Joseph Marceau; Receveur, J. F. Moore; Visiteurs de malades, Damase Marceaux, Joseph Arquin; Comm-Ordonn., Edmond Fortin; Censeurs, Damase Boulanger, Damase Bouffard, Joseph Duquette; Délegué, Damase Boulanger; Substitut, Jos. F. Moore.

**Casselman.**—Président, J. B. Lalonde; 1er V.-Président, H. Brazeau; 2e V.-Président, J. Lauzon; Secrétaire, Siméon Perrier; Trésorier, A. Pilon; Receveur, A. Pilon; Visiteurs de malades, O. St-Denis, E. Massicotte; Comm-Ordonn., J. Boisvenu; Censeurs, N. Perrier, G. Franceur, F. Leger; Délegué, J. A. Charlebois; Substitut, A. Pilon.

**St-Jean-Baptiste de Montréal.**—Chapelain, Rév. M. Auclair; Président, Clovis Laporte; 1er V.-Président, Lucien Denis; 2e V.-Président, Laurent Morin; Secrétaire, E. A. Ladouceur; Trésorier, J. B. Pelletier; Receveur, Edouard Paquette; Visiteurs de malades, Alf. Pelletier, J. Bte. Proulx; Comm-Ordonn., Rodrigue Auclair; Censeurs, Ephrem Bourassa, Edouard Pelletier, Joseph Robert; Délegué, Clovis Laporte; Substitut, Lucien Denis.

**St-Ours.**—Chapelain, Rév. J. A. Foisy;

Président, H. Larue; 1er V.-Président, P. Lafèche; 2e V.-Président, D. Colette; Secrétaire, J. A. Peloquin; Trésorier, J. B. H. Arseneault; Receveur, N. Courtemanche; Visiteurs de malades, J. A. Giar, S. Larivière; Comm-Ordonn., V. Ladébauche; Censeurs, Jos. Frédette, A. Delorme, Alb. Pérodeau; Délegué, J. M. Richard, N.P.; Substitut, Chs. Gouin.

**St-Casimir.**—Chapelain, R. J. Racette; Président, Rosario Frigon, M.D.; 1er V.-Président, Edouard Garneau; 2e V.-Président, Joseph Lebeuf; Secrétaire, Henry Hardy; Trésorier, Wilfrid Tessier; Receveur, Eug. Douville; Visiteurs de malades, Hubert Dusseault, Azarias Tessier; Comm-Ordonn., Arthur Trottier; Censeurs, Alp. Sauvageau, Johnny Duchesneau, Maurice Leduc; Délegué, Rosario Frigon, M.D.; Substitut, Eug. Douville.

**Lachute Mills.**—Chapelain, Rév. J. Picotte, Curé; Président, Jos. Bousquet; 1er V.-Président, Nap. Baulne; 2e V.-Président, Frs. Malette; Secrétaire, G. Desjardins; Trésorier, Chs. Barker; Receveur, F. Paquette; Visiteurs de malades, Alb. Raymond, Alf. Lapointe; Comm-Ordonn., Ovide Deslauriers; Censeurs, A. Malette, B. Lebrun, M. Nadon; Délegué, M. J. Bousquet; Substitut, Nap. Baulne.

**St-Romuald.**—Chapelain, Chs. Richard, Curé; Président, Alf. Robitaille; 1er V.-Président, Alph. Gagnon; 2e V.-Président, Alex. Gravel; Secrétaire, Aug. Marency; Trésorier, Alf. Rochette; Receveur, R. Gravel; Visiteurs de malades, Ls. Boucher, P. Plante; Censeurs, J. Cavouette, Ls. Gosselin, Ls. Wadeau.

**Chicoutimi.**—Chapelain, Rév. P. Seize; Président, Johnny Brassard; 1er V.-Président, Amédée Fortin; 2e V.-Président, Honoré Lavoie; Secrétaire, Joseph Bélanger; Trésorier, Jules Villeneuve; Receveur, A. G. Gagnon; Visiteurs de malades, Philibert Vaillancourt, Omer Lapointe; Comm-Ordonn., Edm. Langlois; Censeurs, Gilbert Tremblay, A. Tremblay, Frs. Tremblay; Délegué, Johnny Brassard; Substitut, A. G. Gagnon; Com. Mort., Edm. Langlois, Aug. Fertin, C. Larouche.

**Baie Shawenegan.**—Chapelain, Rév. J. M. Boucher; Président, Urgel Lebeau; 1er V.-Président, Felix Veillette; 2e V.-Président, Arthur Ferland; Secrétaire, J. M. Boucher; Trésorier, J. A. Houle; Receveur, J. E. Dessureault; Visiteurs de malades, Thomas Bellemare, Xavier Gervais; Comm-Ordonn., Maximin Dessureault; Censeurs, Robert Marion, Arthur Bellefeuille, Leonidas Larouche.

## La Caisse Donataire C.

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500		\$1,000		\$1,500		\$2,000	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
16 à								
19	48	85	85	1 23	1 60			
20	48	86	86	1 24	1 62			
21	49	88	88	1 27	1 66			
22	50	90	90	1 30	1 70			
23	51	92	92	1 33	1 74			
24	52	94	94	1 36	1 78			
25	54	98	98	1 42	1 86			
26	56	1 02	1 02	1 48	1 94			
27	58	1 06	1 06	1 54	2 02			
28	60	1 10	1 10	1 60	2 10			
29	62	1 14	1 14	1 66	2 18			
30	64	1 18	1 18	1 72	2 26			
31	66	1 22	1 22	1 78	2 34			
32	68	1 26	1 26	1 84	2 42			
33	70	1 30	1 30	1 90	2 50			
34	73	1 35	1 35	1 98	2 60			
35	75	1 40	1 40	2 05	2 70			
36	78	1 46	1 46	2 14	2 82			
37	82	1 54	1 54	2 26	2 98			
38	85	1 60	1 60	2 35	3 10			
39	88	1 66	1 66	2 44	3 22			
40	91	1 72	1 72	2 53	3 34			
41	95	1 80	1 80	2 65	3 50			
42	98	1 86	1 86	2 74	3 62			
43	1 02	1 94	1 94	2 86	3 78			
44	1 06	2 00	2 00	2 96	4 02			
45	1 15	2 20	2 20	3 25	4 30			
46	1 20	2 30	2 30	3 40				
47	1 25	2 40	2 40	3 55				
48	1 30	2 50	2 50	3 70				
49	1 35	2 60	2 60	3 85				
50	1 40	2 80	2 80					
51	1 50	3 00	3 00					
52	1 60	3 25	3 25					
53	2 00	3 50	3 50					
54	2 30	3 90	3 90					

HONORAIRES D'ADMISSION \$2.00  
Quelque soit le montant de la police.

### Bénéfices.

**En Invalidité**  
 $\frac{1}{2}$  de la police comptant ou  $\frac{1}{10}$  par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

**A 70 ans:**  
 $\frac{1}{10}$  de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

**Au décès:**  
Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

## Caisse Donataire C, et caisse de Secours réunies,

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500		\$1,000		\$1,500		\$2,000	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
16 à								
19	98	1 35	1 73	2 10				
20	98	1 36	1 74	2 12				
21	99	1 38	1 77	2 16				
22	1 01	1 40	1 80	2 20				
23	1 01	1 42	1 83	2 24				
24	1 02	1 44	1 86	2 28				
25	1 04	1 48	1 92	2 36				
26	1 06	1 52	1 98	2 44				
27	1 08	1 56	2 04	2 52				
28	1 10	1 60	2 10	2 60				
29	1 12	1 64	2 16	2 68				
30	1 14	1 68	2 22	2 76				
31	1 16	1 72	2 28	2 84				
32	1 18	1 76	2 34	2 92				
33	1 20	1 80	2 40	3 00				
34	1 23	1 85	2 48	3 10				
35	1 25	1 90	2 55	3 20				
36	1 28	1 96	2 64	3 32				
37	1 32	2 04	2 76	3 48				
38	1 36	2 10	2 85	3 60				
39	1 38	2 16	2 94	3 72				
40	1 46	2 27	3 08	3 89				
41	1 50	2 35	3 20	4 05				
42	1 53	2 41	3 29	4 17				
43	1 57	2 49	3 41	4 33				
44	1 63	2 61	3 59	4 57				
45	1 80	2 85	3 90	4 95				
46	1 85	2 95	4 05					
47	1 90	3 05	4 20					
48	1 95	3 15	4 35					
49	2 00	3 25	4 50					

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00  
Quelque soit le montant de la police.

### Bénéfices.

**En maladie:**  
\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

**Au décès de l'épouse:**  
\$75.00.

**En Invalidité:**  
 $\frac{1}{2}$  de la police comptant ou  $\frac{1}{10}$  par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

**A 70 ans:**  
 $\frac{1}{10}$  de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.  
**Au décès:**  
Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire l'apreuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre non marié lors de son admission, qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès que son épouse est en bonne santé. L'épouse que sur preuve donnée par certifi

at de médecin, dan les 60 jours qui suivront son mariage.

